

# SCOPE

N°22  
SEPTEMBRE  
OCTOBRE  
2009

La Lettre d'information des cultures arables

## ÉDITORIAL >P1

Debout, fiers Sicambres !

## ENQUÊTE >P2

A chacun ses sensibilités

## DOSSIERS >P2

Des crédits-carbone  
au lieu d'une taxe-carbone

## INTERVIEW >P3

« Le développement durable  
est inhérent à l'agriculture »

## FOCUS >P3

Des ambassadeurs pour le Pacte  
de confiance ORAMA

## CLEFS >P4

Pleins phares sur la mutagenèse

# ORAMA

nos cultures, notre avenir

## Debout, fiers Sicambres !

ÉDITORIAL > PAR XAVIER BEULIN,  
VICE-PRÉSIDENT D'ORAMA, PRÉSIDENT DE LA FOP

Le Ministre vient de lancer la réflexion sur la prochaine loi de modernisation agricole. Certains diront « poudre aux yeux », d'autres « c'est pas le sujet » et les troisièmes « à Paris, ils font des lois, et nous on les subit ». Je comprends ce scepticisme tant les indicateurs économiques, chez nous comme ailleurs, n'incitent pas à se livrer sereinement à un exercice prospectif. Pourtant, sans délaissier l'action immédiate qu'implique la préparation de la prochaine conférence syndicale du 16 octobre, nous devons aller de l'avant, même si j'ai conscience que conjoncturel et structurel ne sont jamais très éloignés.



Xavier BEULIN, Vice-Président d'ORAMA,  
Président de la FOP

Aller de l'avant, c'est faire reconnaître ce que nous sommes et ce que nous entendons rester. A ORAMA, nous en avons assez de ces beaux discours trop souvent entendus et répandus par quelques excentriques donneurs de leçon, singés par des idéalistes qui ne connaissent rien à notre métier mais veulent pourtant nous imposer leurs pratiques rétrogrades et dénuées de bon sens. Sommes-nous à ce point stupides pour ne pas être capables de savoir ce que nous faisons et ce que nous voulons ?

Affirmons donc haut et fort que nous sommes des acteurs économiques incontournables, que nous produisons pour satisfaire des débouchés alimentaires et non alimentaires pour des consommateurs qui en ont besoin et que, derrière chaque acte de production, il y a un bénéfice environnemental, social, territorial avéré.

Voilà pourquoi il faut valoriser et non dénigrer, encourager et non taxer l'acte de production. A ORAMA, nous voulons que cette loi fasse de la recherche, de la compétitivité et de la performance de vraies priorités. Elle doit aussi renforcer l'organisation économique, les filières, les interprofessions et la contractualisation entre des acteurs à égalité de droits et devoirs. Voilà nos meilleurs atouts pour affronter demain nos concurrents, conquérir les marchés, capter la valeur ajoutée et dégager du revenu. Un revenu garanti par des dispositifs assurantiels innovants et défendu par des Pouvoirs publics convaincus que la force d'un pays et de l'Europe tient aussi à la puissance de son agriculture.

Nous n'avons que quelques semaines pour faire prévaloir nos choix. Alors oublions nos états d'âme et, pour éviter remords et regrets, osons !

# A chacun ses sensibilités

> LA RÉACTION DE CINQ SYSTÈMES D'EXPLOITATION AUX CHANGEMENTS

**Bilan de Santé, évolutions des prix agricoles et de ceux des intrants auront des impacts différents selon les stratégies de production. Quelques repères à partir du travail d'ARVALIS sur des systèmes de culture très différents.**

Sur ses micro-fermes de Boigneville (91), ARVALIS teste depuis 20 ans cinq systèmes de cultures arables. C'est là une source intéressante d'indications technico-économiques dans la période de mutation actuelle.

Les systèmes « Bio » et « Raisonné » n'ont pas à être présentés. Quelques mots en revanche sur les trois autres : « Intégré » limite au maximum l'utilisation des engrais minéraux et des phytos en jouant sur les rotations, engrais verts, dates de semis, variétés etc... ; « Mach II » réduit à l'extrême le temps passé sur les parcelles grâce à du matériel très rapide; enfin, « Mono blé » cherche à simplifier radicalement la gestion en ne cultivant que le blé.

Les micro-fermes sont des modèles réduits d'exploitations pareillement dotées de 600 000€

de matériel (valeur à neuf), travaillées chacune par 2 personnes à temps complet et de taille variant de 320 ha (Bio) à 760 ha (Mach II). Dans chaque système, la taille correspond à la surface d'utilisation optimale du matériel et de la main d'œuvre.

Le tableau ci-dessous fait apparaître :

- les marges directes moyennes<sup>(1)</sup> par ha et exploitation mesurées à partir des micro-fermes sur la période 2001 à 2008 ;
- à l'horizon 2012, la sensibilité

de ces marges au Bilan de Santé, à des prix d'intrants supérieurs de 20 % à la moyenne 2001-2008 et à des prix de récoltes moyens (en blé, par exemple, 132 €/t en conventionnel, 272 €/t en bio). Au sujet de « Bio », si l'écart historique de prix avec le conventionnel a été maintenu, l'hypothèse de sa réduction pour cause de saturation de marché n'est pas à écarter.

Aux éléments fournis par le tableau il faut ajouter les compa-

raisons effectuées entre les résultats de Boigneville et ceux d'un groupe de douze exploitations performantes de la même région. Il en ressort notamment que la moyenne des charges de mécanisation du groupe atteint 364 €/ha alors que le maximum est de 237 €/ha à Boigneville.

SCOP INFO explorera plus avant dans son prochain numéro les pistes d'adaptation résultant de toutes ces données. ■

(1) Marges directes = (rendement x prix) + paiements PAC - (intrants + mécanisation + main-d'œuvre)

## RÉSULTATS RÉELS ET PROJETÉS DES 5 SYSTÈMES DE CULTURES ARABLES TESTÉS PAR ARVALIS

	Bio	Intégré	Raisonné	Mach II	Mono blé
<b>Ha /Main d'œuvre (U.T.H.)</b>	320 / 2	414 / 2	430 / 2	760 / 2	520 / 2
<b>Marge directe/ha (€) 2008-2010</b>	678	594	611	641	574
<b>Marge directe/ha (€) 2012</b>	621	520	530	609	490
<i>impact Bilan de Santé</i>	- 53	- 94	- 94	- 91	- 93
<i>évolution du marché</i>	+ 23	+ 60	+ 64	+ 118	+ 78
<i>+ 20% prix intrants</i>	- 27	- 40	- 51	- 60	- 69
<b>Marge directe/exploitation (€) 2008-2010</b>	216 960	245 916	262 730	462 480	298 480
<b>2012</b>	198 720	215 280	227 900	269 040	254 800

## Des crédits-carbone au lieu d'une taxe-carbone

> C'EST L'APPROCHE DES LÉGISLATEURS AMÉRICAINS POUR LEUR AGRICULTURE

Tandis que la France soumet ses exploitants à une taxe-carbone, les Etats-Unis conçoivent tout autrement, dans leur projet de loi sur l'Energie et le changement climatique, la contribution de leur agriculture à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le projet ne prévoit aucune taxe additionnelle sur l'énergie utilisée. Sa clef de voûte est l'allocation aux entreprises de plafonds d'émission de GES dégressifs dans le temps. Les entreprises « sous-passant » leurs plafonds annuels bénéficieraient de crédits-carbone qui seraient monnayables sur un marché. Viendraient les y acheter les entreprises en dépassement, qui

seraient donc pénalisées de cette manière. Pareil dispositif est déjà appliqué en Europe, mais seulement dans certains secteurs actuellement (production d'engrais, par ex.).

S'il ne vise pas les exploitations agricoles, ce schéma devrait malgré tout les toucher indirectement. Les sociétés d'agro-fourriture devraient en effet répercuter sur leurs prix soit leurs acquisitions de crédits-carbone, soit leurs investissements pour réduire les rejets de GES. Selon le ministère américain de l'Agriculture (USDA), il en coûterait globalement aux exploitants 0,6 milliard de \$ de revenu par an à court terme et 4,9 Mds à long terme (-7%).

Là intervient toutefois une disposition du projet visant à allouer des crédits-carbone aux agriculteurs qui amélioreraient leur gestion de la fertilisation, iraient vers des techniques simplifiées de travail du sol, produiraient du biogaz etc. La revente de ces crédits-carbone rapporterait globalement à l'agriculture 1,5 Md de \$ par an à court terme et 20 Mds à long terme, estime l'USDA.

Ces perspectives de gains nets laissent sceptiques, dans leur majorité, les organisations agricoles. A leurs yeux, l'USDA survalorise les crédits-carbone. En outre, elles craignent que son approche globale ne

masque de fortes disparités entre secteurs de production.

Si l'adoption finale du texte est incertaine, au moins la démarche américaine aura-t-elle pris en compte les capacités des agriculteurs à diminuer leurs rejets de GES et aura t-elle intégré une volonté de débattre sur des bases objectives des conséquences économiques des décisions envisagées.



# « Le développement durable est inhérent à l'agriculture »

> LE FAIRE COMPRENDRE NÉCESSITE DE S'ADAPTER AU CHANGEMENT INTERVENU DANS LA PRISE DE DÉCISION PUBLIQUE

Sur les rapports entre politique environnementale et agriculture, la vision de Christian JACOB, Président de la Commission du développement durable créée début juillet à l'Assemblée Nationale, agriculteur en Seine-et-Marne et ex-président du CNJA.

**Comment agriculture et développement durable peuvent-ils se conjuguer selon vous? Y-a-t-il encore place pour l'innovation technologique ?**

Le développement durable est inhérent à l'agriculture, car elle est millénaire, donc durable, et la préoccupation environnementale est également inhérente à l'agriculture. Les agriculteurs ont un rôle très important à jouer, car ils traitent et connaissent le vivant. Déjà beaucoup de progrès ont été faits dans la diminution des intrants, d'où réduction des impacts sur l'environnement, ainsi que des charges des agriculteurs. L'innovation joue encore un très grand rôle, notamment au travers de la recherche sur les plantes afin de réduire les besoins en eau et en intrants. Également au travers des recherches permettant, à partir des plantes, de déboucher sur de nouvelles applications pour la biomasse, dans la chimie, les plastiques, la cosmétique.

**Le Parlement s'est montré par le passé moins perméable que le Gouvernement à la philosophie des mouvements écologistes. Comment se situe sur ce plan votre Commission ?**

Le débat ne se pose pas ainsi, à mon avis. La vocation des élus, c'est de faire les lois et de représenter leurs concitoyens. Celle des ONG est d'alerter, éclairer, proposer. Il ne faut pas confondre les rôles. Les préoccupations environnementales sont au cœur du mandat des élus. Seulement, la concertation avec les membres de la société civile et les ONG doit se faire dans le cadre de règles clairement établies à l'avance : c'est pour cela que nous avons adopté un amendement au projet de loi Grenelle I prévoyant des critères pour fonder les droits et les obligations des associations et des ONG, portant notamment sur leur représentati-

tivité, leurs méthodes de gouvernance, leur transparence financière.

**Les exploitants déplorent une accumulation de décisions irréalistes ou arbitraires prises au nom de l'écologie et qui touchent le cœur de leur métier. Que leur conseillez-vous ?**

Les organisations agricoles doivent faire évoluer leur champ d'action: désormais, elles doivent établir des contacts avec tous les

ministères et non seulement avec celui de l'agriculture, dialoguer avec les ONG, adopter une approche plus transversale dans le traitement de leurs dossiers, car, à côté des interlocuteurs traditionnels, un grand nombre d'autres acteurs est entré dans le processus de la prise de décision, qui est devenu plus complexe et plus dispersé.



Les organisations agricoles doivent dialoguer avec les ONG, adopter une approche plus transversale



Christian JACOB, Président de la Commission du développement durable et de l'Aménagement du territoire de l'Assemblée nationale

## Des ambassadeurs pour le Pacte de confiance ORAMA



A la suite du lancement du Pacte de confiance au Sommet du Végétal en janvier dernier, ORAMA a renforcé son équipe avec l'arrivée d'une collaboratrice responsable du projet. Le recrutement d'agriculteurs volontaires, adhérents aux valeurs du Pacte, a été engagé afin qu'ils deviennent les

porte-parole privilégiés d'ORAMA dans leurs régions. Leur mission : solliciter les interlocuteurs « faiseurs d'opinion » de leurs départements pour les rencontrer dans une démarche d'ouverture de dialogue.

Les premiers recrutements ont été lancés au printemps dans 3 régions - Bourgogne, Midi-Pyrénées et Picardie. 10 porte-parole ont ainsi été formés afin de maîtriser le fondement de la démarche et d'acquiescer de la méthode pour conduire les entretiens. Les premiers résultats sont très encourageants. Une seconde vague de recrutements, d'une quinzaine de porte-parole, s'achève actuellement en Aquitaine, dans le Centre, en Lorraine et en Normandie. Avant la Toussaint, la mobilisation aura concerné l'Auvergne, Champagne-Ardennes, PACA/Languedoc et Poitou-Charentes.

FOCUS





# Pleins phares sur la mutagenèse

> UNE TECHNIQUE DE SÉLECTION CLASSIQUE DE PLUS DE 50 ANS

**Plus aucun OGM n'étant cultivé en France, leurs opposants les plus radicaux élargissent leur approche contestataire. Leur nouveau sujet de prédilection est la mutagenèse, une méthode de sélection utilisée depuis plus de 5 décennies pour créer de la biodiversité.**

« *Tournesols mutés, des OGM clandestins qui échappent à tout contrôle* » : c'est de cette manière que quelques médias ont relayé à la fin de l'été le message d'une centaine d'activistes venus à Montech (Tarn-et-Garonne) occuper le centre de sélection tournesol du semencier Pioneer. L'objectif de l'opération était de dénoncer une variété obtenue par mutagenèse et de lancer le concept d'OGM caché. Cette démarche est désormais classique : diaboliser une technologie soi-disant nouvelle et échappant à tout contrôle. La mayonnaise n'a pas vraiment pris et pour cause...

## Pas si nouveau

Depuis les origines de l'agriculture il y a 10 000 ans, le meilleur moyen de sélectionner des plantes, c'est d'observer la biodiversité pour y trouver des caractères d'intérêt agronomique. C'est pourquoi les plantes qui diffèrent des autres sont

depuis toujours très soigneusement examinées, surtout lorsqu'elles présentent des caractéristiques recherchées. Ces plantes sont en fait issues d'une mutation naturelle. La mutagenèse est bien un phénomène naturel. Pour accroître la biodiversité, les sélectionneurs font appel depuis plus de 50 ans à la mutagenèse au moyen d'agents physiques ou chimiques. Ainsi, la plupart des variétés utilisées aujourd'hui en agriculture conventionnelle comme en agriculture biologique sont directement ou indirectement issues de cette technique.

## La sélection moderne très largement concernée

C'est le cas des fameux tournesols tolérants aux herbicides, qui permettent de ne traiter la culture qu'après la levée et seulement en cas d'apparition de mauvaises herbes. Cette innovation permet aussi de mieux

contrôler certaines mauvaises herbes comme le xanthium ou l'ambrosie. Cette dernière est une plante invasive qui provoque des allergies importantes dans la population humaine. L'amélioration du contrôle dans le tournesol pourra contribuer à limiter son développement.

La pastèque sans pépin créée dans les années 80, le riz cigalon de l'Inra (adaptée à l'écosystème camarguais), le chèvrefeuille grim pant (plus résistant à l'oïdium)... autant de variétés obtenues par mutagenèse.

Avec leur polémique sur la mutagenèse, les activistes anti-OGM remettent en cause 50 ans de sélection végétale et les cultures pratiquées sur des centaines de millions d'hectares en agriculture conventionnelle et biologique. C'est toute la sélection moderne qui est concernée. A quand le retour à la traction animale et à la cueillette ? ■



L'ambrosie, ennemi coriace du tournesol

Nicolas Schmitt - CETIOM

## > COURRIER

**Contre la chrysome, y a-t-il d'autres moyens que la rotation - pas toujours viable économiquement - et les traitements aériens, catastrophiques en terme d'image ?**

Le piégeage de 300 insectes sur une vingtaine de nouveaux foyers cet été démontre l'installation progressive de l'espèce en Alsace et en Rhône-Alpes.

La réglementation imposée aux producteurs touchés est en effet devenue intolérable. Pourtant, les maïsiculteurs américains vivent avec l'insecte depuis des années en combinant plusieurs moyens de lutte : traitements de semences, rotation, et maïs OGM résistants à l'insecte. En France, si nous sommes encore loin de pouvoir cultiver des OGM, il est urgent d'accéder aux traitements de semences qui complèteraient les traitements insecticides en micro-granulés et de sortir de la stricte stratégie d'éradication, bien trop lourde économiquement.

### POUR LE TOURNESOL, DE NOUVELLES POSSIBILITÉS DE LUTTE HERBICIDE

Grâce à la mutagenèse, de nouvelles variétés de tournesol sont apparues, qui sont tolérantes à des molécules herbicides de post-levée récemment homologuées. Ceci va rapprocher le tournesol des autres cultures de printemps quant aux possibilités de lutte herbicide.

Ce sera notamment le cas pour contrôler l'ambrosie à feuilles d'armoise, adventice au pollen très allergisant. A ce jour, elle ne peut être combattue qu'en post-semis pré-levée et l'expérience montre que les meilleures solutions phytosanitaires sont loin d'apporter des résultats toujours satisfaisants. Avec les solutions qui viennent d'être homologuées et le choix de variétés tolérantes, il est ressorti de l'expérimentation des niveaux d'efficacité nettement et régulièrement supérieurs en conditions difficiles (forte pression, conditions pluviométriques limitantes).

## > AGENDA

**Réunions techniques Céréales et Oléoprotéagineux**  
**ARVALIS, CETIOM, Chambres d'Agriculture**  
25 novembre, Châteauroux (36)  
26 novembre, St Douichard (18)  
27 novembre, Ouzouer le Marché (41)  
1<sup>er</sup> décembre, Jarny (54), Le Mée sur Seine (77)

2 décembre, St Mihiel (55)  
3 décembre, Laxou (54), Le Neubourg (27), Montargis (45)  
4 décembre, Chaumont (52), Tours (37)  
7 décembre, Chauny (02)  
8 décembre, Angers (49), Pithiviers (45)  
9 décembre, Ploërmel (56)  
10 décembre, Caen (14)  
11 décembre, Chartres (28)  
15 décembre, La Crèche (79), Rennes (35)

**Sommet du Végétal, ORAMA**  
18 et 19 janvier, Rungis (94)

## CONTACTS

AGPB > [www.agpb.fr](http://www.agpb.fr)  
> [contact@agpb.fr](mailto:contact@agpb.fr)

AGPM > [www.agpm.com](http://www.agpm.com)  
> [contact@agpm.com](mailto:contact@agpm.com)

FOP > [www.prolea.com](http://www.prolea.com)  
> [fop@prolea.com](mailto:fop@prolea.com)

**ORAMA**  
nos cultures, notre avenir

SCOP INFO EST UNE PUBLICATION D'ORAMA  
23/25 avenue de Neuilly 75116 Paris - Tél. 01 44 31 10 00  
Rédacteur en chef : Pascal HURBAULT - Comité de rédaction :  
P. AUGUSTE, G. DUBLINEAU, L. ESPRIT, A. KETTANEH, H. LE STUM,  
T. PERINET, C. POEYDOMENGE, F. TOCCHET.  
Conception : avril en ville - Impression : Groupe CORLET.  
Rédaction achevée le 25/09/09